



# Assemblée générale

Distr. générale  
6 avril 2023  
Français  
Original : anglais

## Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

### Rapport sur le Forum mondial de l'espace ONU/Autriche sur le thème « La durabilité spatiale au service de la durabilité sur Terre »

(En ligne, 13-15 décembre 2022)

#### I. Introduction

1. Le Bureau des affaires spatiales et l'Autriche ont coorganisé le Forum mondial de l'espace sur le thème « La durabilité spatiale au service de la durabilité sur Terre », en ligne, du 13 au 15 décembre 2022.
2. Le Forum a offert à des représentantes et représentants de la communauté spatiale l'occasion d'examiner les activités en cours et à venir, en se référant au Programme « Espace 2030 » : l'espace comme moteur du développement durable et à son plan de mise en œuvre.
3. En raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le Forum s'est tenu en ligne, et non à Vienne. Il était coorganisé avec le Ministère fédéral autrichien de la protection du climat, de l'environnement, de l'énergie, de la mobilité, de l'innovation et de la technologie, ainsi qu'avec le Ministère fédéral autrichien des affaires européennes et internationales.
4. Le présent rapport décrit le contexte, les objectifs et le programme du Forum, dresse un résumé des séances et, pour finir, expose les observations et les recommandations issues des débats.

#### II. Contexte et objectifs

5. Inauguré à Vienne en novembre 2019 (voir le document [A/AC.105/1219](#)), le Forum mondial de l'espace est une série de manifestations organisées par l'ONU en application des recommandations formulées lors de quatre forums de haut niveau tenus entre 2015 et 2018. Ces forums ont montré qu'un nombre croissant d'acteurs souhaitaient de plus en plus débattre de l'avenir de la coopération spatiale et internationale dans le cadre des quatre piliers suivants : économie spatiale, société spatiale, accessibilité de l'espace et diplomatie spatiale.



6. En organisant le Forum mondial de l'espace, l'ONU cherche à tirer parti de solutions novatrices et d'évolutions techniques pour atteindre les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'attention se porte de plus en plus sur les possibilités extraordinaires qu'offrent les techniques spatiales dans ce domaine. S'appuyant sur les résultats du cinquantenaire de la Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE+50) et profitant de la dynamique que cet anniversaire a créée, le Forum visait à faire en sorte que les échanges en cours tiennent pleinement compte des aspects de la coopération internationale qui relèvent de la politique, du droit et du renforcement des capacités, au service de l'action climatique.

7. Comme il en a été convenu au Forum de haut niveau ONU/Émirats arabes unis, tenu en 2017 (voir le document [A/AC.105/1165](#)), la série de forums de haut niveau, rebaptisée « Forum mondial de l'espace » en 2019, continue de favoriser les échanges à l'appui du dialogue entre les gouvernements, les organisations internationales, les industriels, le secteur privé, les milieux universitaires et la société civile, afin d'établir un pont entre les quatre piliers d'UNISPACE+50 et le Programme « Espace 2030 ».

8. Le Programme « Espace 2030 » et son plan de mise en œuvre constituent un document stratégique global qui définit la voie à suivre pour renforcer la contribution de l'espace et de ses applications au développement durable et à la réalisation d'autres programmes mondiaux, à savoir ceux liés aux changements climatiques et à la réduction des risques de catastrophe.

9. Le deuxième Sommet sur les objectifs de développement durable sera organisé à New York, en septembre 2023, pendant la semaine de haut niveau de l'Assemblée générale. Il marquera la mi-parcours de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

10. Lors du Sommet, les chefs d'État et de gouvernement examineront de manière approfondie les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme 2030 et la réalisation des objectifs de développement durable, et fourniront des orientations politiques sur la voie à suivre. Il s'agira également d'examiner les nouvelles solutions scientifiques, notamment les outils évolués possédant un pouvoir de transformation et offrant des solutions innovantes pour accélérer la pleine réalisation des objectifs de développement durable d'ici à 2030.

11. Dans la mesure où les techniques spatiales peuvent appuyer, directement ou indirectement, les efforts communs en cours dans presque tous les secteurs pour réaliser les objectifs de développement durable, le Forum mondial de l'espace 2022 s'est attaché à mieux faire connaître les avantages des applications spatiales pour tous et toutes, partout, en poursuivant les objectifs suivants :

- Faire du Programme « Espace 2030 » un document d'orientation phare en vue d'accroître les avantages économiques tirés de l'espace et renforcer le rôle de moteur essentiel du développement durable que jouait le secteur spatial ;
- Relier le Programme « Espace 2030 » et son plan de mise en œuvre aux résultats, recommandations et délibérations des forums mondiaux de l'espace tenus en 2019, 2020 et 2021 ;
- Mieux faire connaître le Programme « Espace 2030 » dans l'optique du Sommet sur les objectifs de développement durable prévu en 2023 ;
- Montrer comment les techniques spatiales pouvaient faciliter la réalisation des objectifs de développement durable ;
- Présenter les nouvelles techniques spatiales qui favorisaient les progrès ainsi que la coopération et les partenariats dans le domaine spatial ;
- Réunir les acteurs spatiaux afin qu'ils mettent en commun leurs meilleures pratiques et étudient les moyens de s'attaquer ensemble aux défis de l'humanité et aux problèmes de développement durable.

12. Dans le plan de mise en œuvre du Programme « Espace 2030 », il est prévu que chaque État Membre mette en œuvre le Programme à titre volontaire. À cet égard, le Forum mondial de l'espace 2022 a offert aux États Membres un espace d'échange pour entreprendre, dans un cadre bilatéral, multilatéral, régional et international, des activités de coopération spatiale diverses, notamment en matière de renforcement des capacités, d'échange d'informations, de partage d'infrastructures et d'élaboration de projets communs, ainsi que pour intégrer ces activités aux efforts de développement socioéconomique, s'il y avait lieu.

### III. Participation

13. Le Forum s'est déroulé en ligne et a rassemblé des participantes et participants issus d'organisations et d'institutions nationales, régionales et internationales des secteurs public et privé, y compris des responsables d'organismes publics, des hautes et hauts fonctionnaires d'organismes régionaux et internationaux, des représentantes, représentants, expertes et experts d'organismes des Nations Unies, des expertes et experts issus de la communauté spatiale et du monde universitaire, des responsables, des chercheuses et chercheurs s'intéressant aux techniques spatiales, des représentantes et représentants du secteur privé actifs ou non dans le domaine spatial et des personnalités de la société civile.

14. Au total, 1 034 personnes, dont 42 % de femmes, 56,1 % d'hommes, 0,6 % de personnes non binaires et 1,3 % de personnes ayant préféré ne pas se prononcer, se sont inscrites pour participer au forum et ont eu accès à la plateforme de communication en ligne.

15. Parmi ces personnes figuraient plusieurs membres de la communauté diplomatique, y compris des représentantes et représentants de missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne. Ont également assisté au Forum des personnes représentant à différents niveaux les agences spatiales suivantes : Administration spatiale nationale chinoise, Agence aérospatiale allemande (DLR), Agence aérospatiale nationale de l'Azerbaïdjan, Agence autrichienne de promotion de la recherche, Agence japonaise d'exploration aérospatiale, Agence nationale des sciences spatiales de Bahreïn, Agence nationale géospatiale et spatiale du Zimbabwe, Agence nationale pour la recherche-développement dans le domaine spatial du Nigéria, Agence pour le développement de la géoinformatique et des techniques spatiales de la Thaïlande, Agence spatiale algérienne, Agence spatiale australienne, Agence spatiale bolivienne, Agence spatiale brésilienne, Agence spatiale canadienne, Agence spatiale du Royaume-Uni, Agence spatiale égyptienne, Agence spatiale européenne, Agence spatiale iranienne, Agence spatiale israélienne, Agence spatiale italienne, Agence spatiale kényane, Agence spatiale mexicaine, Agence spatiale nationale sud-africaine, Agence spatiale nationale suédoise, Agence spatiale néerlandaise, Agence spatiale paraguayenne, Agence spatiale portugaise, Agence spatiale rwandaise, Agence spatiale turque, Centre national d'études spatiales (CNES) de la France, Centre spatial Mohammed Bin Rashid des Émirats arabes unis, Comité national pour la recherche et le développement dans le domaine aérospatial du Pérou, Commission nationale des activités spatiales de l'Argentine, Commission spatiale saoudienne, Institut des sciences et techniques spatiales du Ghana, Institut éthiopien des sciences et techniques spatiales, Institut national de l'aéronautique et de l'espace de l'Indonésie, Institut national de recherche spatiale du Brésil, National Aeronautics and Space Administration des États-Unis d'Amérique et Organisation indienne de recherche spatiale.

16. Étaient représentés les 114 États Membres suivants : Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Botswana, Brésil, Bulgarie, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie,

Fédération de Russie, Finlande, France, Gambie, Ghana, Grèce, Guatemala, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Islande, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libye, Luxembourg, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mexique, Monaco, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Pakistan, Paraguay, Pays-Bas (Royaume des), Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Tchéquie, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Türkiye, Ukraine, Venezuela (République bolivarienne du) et Zimbabwe.

17. Étaient également représentées les entités des Nations Unies suivantes : Agence internationale de l'énergie atomique, Bureau des affaires de désarmement, Bureau des affaires spatiales, Centre satellitaire des Nations Unies, Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, Organisation mondiale de la Santé, Programme des Nations Unies pour l'environnement et Union internationale des télécommunications.

#### IV. Programme

18. Le programme du Forum a été établi par le Bureau des affaires spatiales en collaboration avec le Ministère fédéral autrichien de la protection du climat, de l'environnement, de l'énergie, de la mobilité, de l'innovation et de la technologie et le Ministère fédéral autrichien des affaires européennes et internationales.

19. Le Forum s'est ouvert par un débat de haut niveau qui a donné lieu à des observations liminaires de la part de la Ministre fédérale autrichienne de la protection du climat, de l'environnement, de l'énergie, de la mobilité, de l'innovation et de la technologie, de la Représentante permanente de l'Autriche auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne et du Directeur par intérim du Bureau des affaires spatiales. La séance d'ouverture s'est achevée par un message de haut niveau prononcé au nom du Ministère fédéral de la protection du climat, de l'environnement, de l'énergie, de la mobilité, de l'innovation et de la technologie, qui a mis l'accent sur les faits intervenus à la vingt-septième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

20. Le Forum a également entendu des contributions du Président du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, du Président du Sous-Comité scientifique et technique et du Coordonnateur de la Plateforme sur l'espace et la santé mondiale et du Réseau sur l'espace et la santé mondiale.

21. Au cours des journées suivantes, expertes et experts ont échangé sur le thème « La durabilité spatiale au service de la durabilité sur Terre », en plaçant le Programme « Espace 2030 » au cœur des débats. Celui-ci était largement axé sur les partenariats et la coopération entre les États Membres, les entités des Nations Unies, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales, l'industrie et les entités du secteur privé, et guiderait les travaux du Comité et de ses sous-comités qui, avec l'appui du Bureau des affaires spatiales, servaient d'instances phares pour la coopération internationale en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques.

22. Lors de la séance de clôture du Forum, il a été procédé à une synthèse des principaux points soulevés lors des tables rondes, et des observations finales ont été faites par le Président du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, une représentante du Ministère fédéral de la protection du

climat, de l'environnement, de l'énergie, de la mobilité, de l'innovation et de la technologie, et le Directeur par intérim du Bureau des affaires spatiales.

23. Les enregistrements vidéo de chaque séance et de toutes les présentations sont disponibles sur le site Web du Bureau des affaires spatiales ([www.unoosa.org](http://www.unoosa.org)).

## V. Résumé des séances

24. La première séance, intitulée « Ne laisser personne de côté », concernait la manière dont les biens spatiaux avaient transformé nos modes de vie et la contribution essentielle que les systèmes spatiaux apportaient à la compréhension et à la résolution des problèmes mondiaux. Les services spatiaux et les techniques spatiales étant des éléments moteurs de la réalisation des objectifs de développement durable, l'importance de l'action en faveur de l'inclusion et de l'égalité dans le secteur spatial a été soulignée. Le rôle crucial que jouait le Bureau des affaires spatiales pour faciliter l'accès à l'espace a également été mentionné, et l'accent a été mis sur la nécessité d'inclure tous les acteurs concernés dans la mise en place d'un secteur spatial solide, durable et tourné vers l'avenir.

25. La séance était spécifiquement axée sur les objectifs généraux 1, 2 et 3 du Programme « Espace 2030 » et a mis en lumière l'intégration du secteur spatial avec d'autres secteurs, tels que l'énergie et l'éducation. Elle a également mis l'accent sur la gestion des ressources et le renforcement de la contribution des techniques spatiales et de leurs applications aux efforts mondiaux visant à mieux appuyer la réalisation des objectifs de développement durable. En outre, l'accès universel aux techniques spatiales et l'élargissement de l'accès aux données et au large bande au niveau mondial ont été encouragés.

26. Les techniques spatiales et leurs applications pouvaient renforcer les systèmes alimentaires, accroître la connectivité, faciliter la transition énergétique et améliorer l'éducation, autant de domaines dans lesquels il s'avérait essentiel d'accélérer pour atteindre les objectifs de développement durable. La séance s'est donc concentrée spécialement sur les activités visant à améliorer l'accès à l'espace et la connectivité, et a donné lieu à la présentation de projets liés à l'énergie et à l'alimentation.

27. La deuxième séance, intitulée « Protéger notre planète », portait sur la nécessité de se préparer à vivre dans un environnement radicalement différent, compte tenu des incidences sociales croissantes des changements climatiques et de leurs effets. Une présentation a été faite sur le rôle majeur que jouaient les techniques spatiales dans la conduite d'une action ciblée en faveur du climat et le déploiement de politiques destinées à atteindre les objectifs à long terme de l'Accord de Paris. En écho au Forum mondial de l'espace 2021, qui avait souligné combien il importait de renforcer la sensibilisation et la communication concernant le dynamisme des techniques spatiales en matière d'adaptation et de résilience face aux changements climatiques, la séance a mis l'accent sur la nécessité de mieux comprendre les avantages des techniques spatiales et, partant, de mieux les exploiter. Le rôle sans équivalent que jouait le Bureau des affaires spatiales à cet égard a également été mis en avant.

28. La séance s'est concentrée sur les objectifs généraux 1 et 2 du Programme « Espace 2030 », qui visaient à tirer parti des possibilités offertes par les activités spatiales pour améliorer la qualité de la vie et à favoriser l'intégration du secteur spatial dans les processus de réalisation des objectifs de développement durable, une attention particulière étant accordée à la promotion du rôle des techniques spatiales dans la mise en évidence et l'analyse des changements climatiques et la lutte contre ce phénomène.

29. La question de la triple crise planétaire, nom donné à la conjonction des trois problèmes interdépendants qu'étaient les changements climatiques, la pollution et la perte de biodiversité, a été abordée. La séance a examiné les possibilités offertes par les techniques spatiales pour relever les défis qui en découlaient. Les intervenantes et intervenants ont présenté les enseignements tirés de l'application pratique des outils

spatiaux face à la triple crise planétaire et partagé des données d'expérience sur la mise en place de partenariats et la coopération dans le domaine de l'espace au service de l'action climatique.

30. Lors de la troisième séance, intitulée « Soyons prêts », les débats ont eu trait à la prévention sous tous ses aspects et aux moyens de l'améliorer grâce à davantage d'innovation, d'ouverture et de prévoyance. Les données de télédétection apportaient des informations permettant aux systèmes et aux modèles de prévoir les catastrophes et d'émettre des alertes précoces. De manière analogue, les techniques spatiales renforçaient la capacité à anticiper et à répondre à des risques divers. Lors des débats, il a été question de l'importance de ces techniques pour la conduite des efforts de préparation collective. La nécessité de tenir compte des évolutions techniques et d'adopter des approches et des solutions innovantes dans les activités de prévention a également été soulignée et examinée.

31. La séance a abordé l'objectif général 2 du Programme « Espace 2030 », une attention particulière étant accordée à la promotion des techniques spatiales à tous les stades du cycle de la gestion des catastrophes et au renforcement de l'utilisation de ces techniques et de leurs applications pour faciliter la mise en place d'établissements humains et d'infrastructures durables sur les plans social et environnemental.

32. Malgré l'intensification des efforts de prévention des changements climatiques et de leurs conséquences, la communauté internationale doit se préparer à faire face à un climat et à un environnement radicalement différents dans l'avenir. Les intervenantes et intervenants ont présenté la manière dont les techniques spatiales pouvaient faciliter la nécessaire adaptation des économies, des infrastructures et des services aux effets des changements climatiques ainsi que le renforcement des efforts d'adaptation dans les pays en développement.

33. La quatrième séance avait pour thème « L'espace aux Nations Unies » et a mis en lumière le plan de mise en œuvre du Programme « Espace 2030 », dans lequel il était proposé que le Comité et ses sous-comités et le Bureau des affaires spatiales continuent à exécuter leurs mandats respectifs et à coopérer et à se concerter avec d'autres entités concernées des Nations Unies, notamment avec la Réunion interorganisations sur les activités spatiales (ONU-Espace). La séance a donc examiné les synergies à exploiter entre les travaux du Comité et de ses organes subsidiaires et ceux des autres entités des Nations Unies, en se concentrant sur les moyens de faire progresser les travaux menés dans le cadre de la Plateforme sur l'espace et la santé mondiale et du Réseau sur l'espace et la santé mondiale, créés en 2022 par le Sous-Comité scientifique et technique à sa cinquante-neuvième session. Elle a en outre encouragé le dialogue au sujet des questions interdisciplinaires et intersectorielles liées à l'espace et repéré des synergies en faveur d'une coopération internationale accrue en matière d'exploration et d'exploitation de l'espace à des fins pacifiques et d'utilisation des sciences et techniques spatiales aux fins du développement durable.

34. La séance était coorganisée avec ONU-Espace, le mécanisme interinstitutions officiel chargé de la coopération et de la coordination en matière d'activités spatiales au sein du système des Nations Unies. Il a été rappelé que, comme convenu dans le plan de mise en œuvre du Programme « Espace 2030 », le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, ses organes subsidiaires et le Bureau des affaires spatiales devaient continuer à exécuter leurs mandats respectifs et à coopérer et à se concerter avec d'autres entités concernées des Nations Unies, notamment avec ONU-Espace, et la séance a donc examiné les synergies à exploiter entre les travaux du Comité et de ses sous-comités et ceux des autres entités des Nations Unies, en s'intéressant en particulier aux moyens de faire progresser les travaux menés dans le cadre de la Plateforme sur l'espace et la santé mondiale et du Réseau sur l'espace et la santé mondiale, créés en 2022 par le Sous-Comité scientifique et technique à sa cinquante-neuvième session.



35. Les participantes et participants au Forum ont salué l'adoption de la résolution 77/120 de l'Assemblée générale, sur l'espace et la santé mondiale, qui formulait des recommandations précises au sujet de l'utilisation des techniques spatiales et de leurs applications à l'appui de la santé mondiale, ainsi que des pratiques et initiatives à mettre en œuvre à cet égard, et de la résolution 77/121 de l'Assemblée, sur la coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace, dans laquelle l'Assemblée notait avec satisfaction la création de la Plateforme sur l'espace et la santé mondiale, basée à Genève, chargée de promouvoir une collaboration effective sur les questions ayant trait à l'espace et à la santé mondiale parmi les États Membres et les entités des Nations Unies, et se félicitait de la création du Réseau sur l'espace et la santé mondiale.

36. La séance a facilité le dialogue sur les moyens de renforcer la coopération entre les diverses parties prenantes concernant l'utilisation de l'espace à l'appui de la santé mondiale et examiné la nécessité d'accroître les contributions des sciences, techniques et applications spatiales à l'amélioration des sciences de la vie dans l'espace et des technologies de santé numérique, telles que la télésanté, la télé-médecine et la télé-épidémiologie, afin de prévenir et de contrôler les maladies, de promouvoir la santé et de faire progresser la recherche médicale et les pratiques de santé.

37. La cinquième séance, intitulée « Stimuler les partenariats », avait pour objet les mesures supplémentaires à prendre pour rendre le système des Nations Unies plus inclusif, ce qui constituait un objectif essentiel du Programme « Espace 2030 ». Au vu de l'importance et de l'influence croissantes du secteur privé et de la société civile, ainsi que de leur place centrale dans la mise en œuvre de nombreuses mesures prévues par le Programme « Espace 2030 », l'importance à accorder aux partenariats aux fins du renforcement des capacités a également été prise en compte lors du Forum.

38. La séance concernait les objectifs généraux 1, 3 et 4 du Programme « Espace 2030 », les débats ayant porté en particulier sur les moyens d'élargir l'accès à l'espace pour tous et toutes ; de veiller à ce que tous les pays puissent bénéficier des applications des sciences et des techniques spatiales et des données d'origine spatiale ; et d'améliorer le renforcement des capacités, l'éducation et la formation en matière de sciences et d'applications spatiales.

39. La séance a mis en lumière les possibilités existantes pour améliorer l'accès aux données d'observation de la Terre et renforcer la capacité des utilisateurs à éclairer la prise de décisions grâce aux données et aux connaissances. Les intervenantes et intervenants ont partagé des données d'expérience sur le renforcement des capacités et envisagé le recours à des approches structurelles et à de nouvelles plateformes pour favoriser l'accès aux données ainsi que la formation et d'autres aspects du renforcement des capacités dans ce domaine. Les débats ont mis l'accent sur les stratégies à suivre pour développer ces activités et en élargir au maximum la portée.

40. La sixième séance, intitulée « Pour une utilisation durable de l'espace », avait trait à l'ère du renouveau de l'exploration et de l'utilisation de l'espace, marquée par des programmes actifs visant à renvoyer des humains sur la Lune et à en envoyer au-delà, et par les projets de lancement de mégaconstellations de milliers de nouveaux satellites. Dans le contexte d'une hausse rapide des investissements dans les activités spatiales au niveau mondial, liée aux perspectives d'une dépendance permanente vis-à-vis des applications spatiales, des spécialistes des sciences, politiques et techniques spatiales avaient appelé l'attention sur le fait que l'accès continu de l'humanité à l'espace serait menacé si la croissance exponentielle et non viable des activités spatiales se poursuivait. Afin que l'ensemble de l'humanité puisse continuer à utiliser l'espace à des fins pacifiques et à en tirer des avantages socioéconomiques, aujourd'hui et sur le long terme, il était nécessaire de mettre en place, au niveau international, une coopération, un dialogue et des accords destinés à garantir une utilisation pacifique, sûre et durable de l'espace.

41. La séance portait sur les objectifs généraux 1 et 4 du Programme « Espace 2030 », une attention particulière étant accordée à l'instauration de partenariats et au renforcement de la coopération internationale concernant les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Elle a également mis l'accent sur la gouvernance mondiale des activités spatiales comme moyen d'assurer la viabilité à long terme de ces activités et la préservation du milieu spatial à des fins pacifiques.

42. La séance a donné lieu à des échanges sur les mécanismes nationaux et internationaux permettant aux acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux d'œuvrer efficacement au renforcement de la collaboration et à l'élaboration d'outils efficaces en vue de réaliser l'objectif d'une utilisation durable de l'espace à des fins pacifiques et au bénéfice de l'humanité. Dans leurs présentations, les intervenantes et intervenants ont décrit les mesures envisageables pour assurer une utilisation durable de l'espace extra-atmosphérique et étudié les moyens de faire en sorte que cette utilisation bénéficie à tous et à toutes sur le long terme, l'objectif étant que tous les pays puissent tirer des avantages socioéconomiques des applications des sciences et techniques spatiales.

43. En plus des séances de présentations, le Forum a donné lieu, à la fin de chaque journée, à deux séries de discussions sur les moyens de tirer parti du Programme « Espace 2030 » pour positionner au mieux l'espace dans les débats du Sommet sur les objectifs de développement durable et appeler l'attention sur son importance dans la réalisation de ces objectifs.

## VI. Observations et recommandations

### **Objectif général 1. Accroître les avantages économiques tirés de l'espace et renforcer le rôle de moteur essentiel du développement durable que joue le secteur spatial**

44. Lors du Forum, les intervenantes et intervenants ont mis l'accent sur la sensibilisation au moyen de faits tangibles et concrets, qui était essentielle pour faire prendre mieux conscience de l'importance de l'espace dans la vie quotidienne. La nécessité de mettre en lumière davantage d'exemples et d'applications convaincantes a été soulignée.

45. À cet égard, une personne participant au Forum a cité une étude évaluant les retombées socioéconomiques des investissements dans l'espace selon laquelle, pour chaque euro investi dans le secteur spatial, le rendement était de 1,36 % pour les investissements dans les activités d'amont et de 2,41 % pour les investissements dans les activités d'aval. Elle a recommandé de conduire des études analogues, notamment au niveau national, afin d'évaluer les avantages et les retombées pour les utilisateurs finals.

46. Une personne participant au Forum a souligné qu'il importait de disposer de facilitateurs au niveau international afin de réduire la charge que la coordination avec différentes parties prenantes faisait peser sur les agences nationales de mise en œuvre.

47. Le deuxième Sommet sur les objectifs de développement durable, qui se tiendra sous les auspices de l'Assemblée générale, a été décrit comme une occasion exceptionnelle pour les États Membres de faire le point sur les résultats du Programme « Espace 2030 », qui avait fait l'objet d'une résolution de l'Assemblée générale adoptée à l'unanimité, et d'insister sur l'importance du rôle de l'espace pour le développement durable.

### **Objectif général 2. Tirer parti des possibilités qu'offrent les activités spatiales pour résoudre des difficultés de la vie quotidienne et mettre à profit les innovations du secteur spatial pour améliorer la qualité de la vie**

48. Les participantes et participants au Forum ont souligné que le volume des données spatiales produites actuellement était supérieur aux capacités de traitement.



Bien que ces données soient devenues plus accessibles aux utilisateurs finals ces dernières années, l'interopérabilité entre les différents jeux de données restait insuffisante. En outre, il a été instamment demandé de redoubler d'efforts en matière de renforcement des capacités, en particulier dans les pays en développement, de manière à accroître l'utilisation des données spatiales aux fins du développement durable.

49. À cet égard, il a été souligné que le fait de disposer d'une communauté de parties prenantes plus large et plus diverse, dotée de moyens plus importants, pourrait à terme favoriser l'obtention de plus grandes retombées ainsi qu'une utilisation accrue des innovations spatiales au service d'une meilleure qualité de la vie. L'éducation et le renforcement des capacités dans le domaine spatial à tous les niveaux, y compris parmi le grand public, les développeurs, les responsables et les décideurs, ont été mentionnés en tant que facteurs clefs pour aider à mesurer et à accepter l'importance de l'information géospatiale.

50. Les participantes et participants ont mis l'accent sur l'importance d'une collaboration accrue et de partenariats solides au-delà du secteur spatial, l'objectif étant de réduire les cloisonnements et d'accroître la participation et la contribution des industries non spatiales. À cet égard, la nécessité de répondre aux besoins des utilisateurs et d'adapter en conséquence les applications spatiales, sur la base d'une bonne compréhension de leurs usages potentiels, a été soulignée.

51. Les participantes et participants ont noté avec satisfaction que la quatrième séance était la première étape concrète de l'application des résolutions 77/120 et 77/121 de l'Assemblée générale et ont encouragé une plus grande participation des milieux de la santé et de l'espace aux travaux du Réseau sur l'espace et la santé mondiale, l'objectif étant d'accroître l'utilisation et l'application des sciences et techniques spatiales dans le domaine de la santé mondiale afin de promouvoir un accès équitable, abordable et universel à la santé.

**Objectif général 3. Améliorer l'accès à l'espace pour tous et veiller à ce que tous les pays puissent bénéficier des avantages socioéconomiques des applications des sciences et techniques spatiales et des données, informations et produits d'origine spatiale, afin de concourir à la réalisation des objectifs de développement durable**

52. Il a été noté que l'accès à un financement suffisant était essentiel pour utiliser et appliquer plus largement les techniques spatiales au service du développement. Le Programme « Espace 2030 » a été décrit comme un document important pour aider les pays à augmenter les budgets de la science et de la recherche spatiales. À cet égard, les participantes et participants ont souligné qu'il importait de relier les besoins de financement à des documents d'orientation concrets.

53. Le Programme « Espace 2030 » a été salué pour la façon dont il mettait en lumière le rôle catalyseur de l'espace en faveur du développement durable. À cet égard, les participantes et participants ont insisté sur l'importance d'une ouverture aussi large que possible dans le secteur spatial et sur l'absolue nécessité de déployer des efforts en matière de diversité dans ce secteur pour réaliser les objectifs du Programme « Espace 2030 ».

54. Les participantes et participants ont souligné qu'il fallait envisager de prévoir dans le programme de l'après-2030 un accroissement des services et des applications spatiales. Les efforts à mener en ce sens devraient commencer dès que possible dans le cadre des différents processus en cours pour préparer l'après-2030.

**Objectif général 4. Établir des partenariats et renforcer la coopération internationale en matière d'utilisations pacifiques de l'espace et de gouvernance mondiale des activités spatiales**

55. Une personne participant au Forum a noté que les Lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales étaient mentionnées dans le rapport du Secrétaire général intitulé « Notre programme commun ». Ils ont proposé leur soutien

à toute mesure de suivi concernant ce programme, aux préparatifs du Sommet de l'avenir et à la mise en œuvre du Programme « Espace 2030 ».

56. À cet égard, il a été souligné que le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, en tant qu'espace de discussion, et le Bureau des affaires spatiales, en tant que facilitateur, jouaient un rôle important dans la mise en relation des parties prenantes internationales et l'offre de possibilités d'entrée dans le secteur spatial, en particulier pour les pays en développement, apportant ainsi une contribution de premier plan à la collaboration et à la coopération internationales.

57. Il a été rappelé aux participantes et aux participants que le Bureau des affaires spatiales, dans le cadre du projet sur la sensibilisation et le renforcement des capacités en vue de l'application des Lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales, qui était soutenu par l'Agence spatiale du Royaume-Uni, avait lancé un appel ouvert pour recueillir et mettre en lumière des études de cas concrètes sur la manière dont les Lignes directrices avaient été mises en pratique et les enseignements qui en avaient été tirés.

## VII. Conclusions

58. Le Forum, qui s'inscrivait dans les préparatifs du prochain Sommet sur les objectifs de développement durable, a été l'occasion de mieux faire connaître le Programme « Espace 2030 » et d'en faire un document d'orientation phare pour accroître les avantages économiques tirés de l'espace et renforcer le rôle de moteur essentiel du développement durable que jouait le secteur spatial.

59. À cet égard, le Forum a offert aux parties prenantes un espace idéal pour débattre des activités en cours et à venir en rapport avec le thème « La durabilité spatiale au service de la durabilité sur Terre ». Il a également facilité la mise en commun des meilleures pratiques et la coopération entre les parties prenantes à l'appui des objectifs de développement durable et dans la perspective du Sommet sur les objectifs de développement durable de 2023.

60. La manifestation a rassemblé des spécialistes et des responsables provenant d'institutions régionales, nationales et locales, d'organismes privés, d'établissements universitaires ainsi que d'organisations non gouvernementales et d'organisations internationales, afin d'établir un dialogue ouvert, multiforme et multilatéral sur le thème auquel elle était consacrée.

61. Dans ses observations finales, l'Autriche a annoncé qu'elle continuerait à soutenir le Forum mondial de l'espace et indiqué qu'en 2023, la manifestation serait organisée à Vienne, en coopération avec le Gouvernement autrichien.